



AVEC LE SOUTIEN DE LA RÉGION, LE COTENTIN LANCE UN PLAN DE REBOND À DESTINATION DES ENTREPRISES

Vendredi 2 avril, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, David MARGUERITTE, Président de l'agglomération du Cotentin et Benoit ARRIVE, V-P en charge du Développement Economique et de l'Emploi, en présence de Béatrice GOSSELIN, Sénatrice de la Manche ont présenté le plan de rebond du Cotentin à destination des entreprises.

La Région Normandie et le Cotentin sont les deux collectivités en charge du Développement Économique sur le territoire. Ainsi depuis le début de la crise, elles ont agi de manière conjointe pour répondre aux besoins des entreprises face aux conséquences de la crise sanitaire. L'objectif : s'assurer que personne ne soit oublié en apportant une réponse aux besoins d'accompagnement financier non couverts par les dispositifs existants,

notamment le Fonds National de Solidarité (FNS).

Ainsi, depuis le printemps 2020 l'agglomération du Cotentin participe à hauteur de 60% aux Fonds de Solidarité initié par la Région baptisé « Impulsion Résistance ». A travers ce dispositif, l'agglomération et la Région ont soutenu 86 entreprises.

Aujourd'hui, la situation d'urgence sanitaire perdure et même si le tissu économique du Cotentin, semble encore globalement assez préservé, force est de constater que certaines entreprises sont en fragilité, voire en difficulté. Dans ce contexte, la Région et le Cotentin ont décidé de prolonger le dispositif « Impulsion Résistance » et d'adapter les critères d'accès au Fonds Régional pour répondre de la manière la plus effective aux situations économiques rencontrées sur le territoire.

Cette aide d'urgence s'adresse aux entreprises du Cotentin de moins de 5 salariés, présentant une perte d'au moins 30 % de leur chiffre d'affaires depuis mars 2020, quel que soit leur secteur d'activité.

- Elle s'applique si les entreprises ne sont pas bénéficiaires du Fonds National de Solidarité ;

- Elle peut s'appliquer si les entreprises sont bénéficiaires du Fonds National de Solidarité ou d'autres aides mais que celles-ci restent insuffisantes au regard des charges qui pèsent sur leur activité.

Dans ce cas la moyenne des charges locatives entre mars 2020 et mars 2021 devra représenter au moins 15% du chiffre d'affaires moyen (aides comprises) sur la même période.

Ce dispositif pourra également s'adresser :

- Aux structures multi-services en partie fermée administrativement comme les bars-café ou les épiceries ;
- Aux autoentrepreneurs ou aux microentreprises dont l'activité est exercée à titre principal et qui présentent un chiffre d'affaires annuel de plus de 8 000 euros et un effectif supérieur à 0 ;
- Aux entreprises qui, quel que soit le nombre de salariés, se trouvent dans une situation difficile où la pérennité de leur activité est menacée et qui a fait l'objet d'une saisine de la cellule d'urgence économique présidée par la sous-préfète.

Les entreprises peuvent déposer leurs demandes d'aides sur la plateforme :

<https://nor-impulsion-relance.mgcloud.fr>

« A travers la prolongation et les adaptations successives de ce dispositif exceptionnel, la Région entend, avec les intercommunalités normandes, répondre de la manière la plus simple et la plus rapide possible, aux problématiques rencontrées par les entreprises oubliées des dispositifs de

l'État, en particulier dans les secteurs d'activité du tourisme, de la culture, du sport et de l'événementiel. Les subventions qui leur sont attribuées dans ce cadre sont financées à hauteur de 40 % par la Région et de 60 % par l'intercommunalité du territoire concerné. La Région met tout en œuvre pour préserver son tissu économique et faire en sorte que les entreprises normandes puissent sortir debout de cette crise sans précédent. Plus de 100 millions d'euros ont été, à ce jour, mobilisés dans cet objectif » a rappelé Hervé MORIN, Président de la Région Normandie.

« Face aux conséquences de la crise, une action conjointe de la Région et du Cotentin était essentielle pour apporter une réponse concrète et rapide à la situation des TPE, des artisans et des commerçants qui souffrent », souligne le Président David MARGUERITTE. *« Depuis des mois nous impulsions localement des initiatives pour faire rempart à la crise. En complément du second volet de « Impulsion Résistance », ce soutien va être amplifié dans les semaines à venir pour favoriser le rebond économique du territoire. Nous agissons sur deux fronts : à l'échelle nationale pour attirer de nouveaux talents et localement pour apporter un soutien spécifique ».*

Le fonds de concours pour soutenir les projets locaux portés à 3 M€ en 2021

L'agglomération a également renforcé la commande publique locale. Elle a, pour rappel, soutenu le tissu économique local à hauteur de 26M€ en 2020 au titre de ses travaux contractuels via la signature de marchés publics.

La nouvelle dotation des Fonds de Concours a été augmentée pour passer à 3 M€ en 2021 (contre 2.5 M€ par an initialement). Elle sera consacrée au

soutien des projets d'aménagements initiés par les communes. Avec la mise en place de la Cellule d'Accompagnement à l'Emergence des Projets Communaux, ces dispositifs doivent permettre aux initiatives de proximité de se concrétiser. Ces actions auront des retombées pour les entreprises locales.

Une campagne d'attractivité pour favoriser le recrutement des entreprises :

Dans le courant du mois de mai, l'agglomération va lancer une campagne d'attractivité de grande envergure.

Objectif : afficher le dynamisme économique du Cotentin au-delà des frontières normandes. Conçu avec les entreprises et industries locales pour promouvoir les savoir-faire économiques et technologiques, cet affichage aura une diffusion nationale. L'île de France, la Normandie et les Hauts de France seront particulièrement visés. A l'heure où de nombreux salariés des métropoles sont à l'affut de nouvelles opportunités en région, cette opération pourrait bien déclencher de nouvelles vocations.

Des partenariats pour accompagner les filières du Cotentin

Le Cotentin va proposer aux principales filières économiques du territoire des réunions de travail visant à élaborer un plan d'accompagnement dans chacun des domaines de compétence de l'agglomération : attractivité économique, enseignement supérieur, emploi et recrutement, déchets, mobilité, etc. Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur l'accès à la commande publique pour les entreprises de ces filières.

Des chèques cadeaux pour les soignants en soutien aux restaurateurs :

A travers le dispositif des « Chèques Cotentin », l'agglomération souhaite offrir un bon de 100€ aux soignants qui ont été en première ligne pendant la crise sanitaire. Valable jusqu'au 31 décembre 2021, ce « Chèque Cotentin » pourra être utilisé auprès des restaurateurs locaux en vente à emporter ou sur place si l'autorisation d'ouverture aux établissements a été donnée d'ici là.